
*OFFRE DE FORMATION :
ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE*



La formation des arbitres

Suite à l'AG fédérale de juin 2017 une réforme globale de l'arbitrage a été votée.

Les objectifs suivants ont été identifiés :

- Recentrer l'activité des clubs sur le renouvellement de l'arbitrage ==> École d'Arbitrage
- Orienter le territoire sur un renforcement des compétences et des connaissances
- Construire un groupe territorial de Juges Arbitres
- Assurer la formation des JAJ et JA territoriaux dans les bassins de vie
- Centraliser les désignations des JAJ et JA au niveau du territoire

L'architecture des diplômes de l'encadrement de l'arbitrage est organisée avec 3 formations diplômantes :

- L'accompagnateur Ecole d'Arbitrage
- L'animateur d'École d'arbitrage
- L'accompagnateur territorial (Ex-Juge-Superviseur)

Ces trois formations seront mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre la CTA et l'institut territorial de formation.

Le parcours « ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE » - 3 offres de formation

